

1. *Débitrice:* **Bernard Schenkel Electricité SA**, rue de la Drague 41, 1950 **Sion**
2. *Durée du sursis concordataire:* 6 mois jusqu'au 13.08.2004
3. *Commissaire:* Michel Berthod, préposé à l'Office des Poursuites et Faillites du District de Sion, rue des Vergers 1, case postale 1019, 1951 Sion.
4. *Remarques:* Date de l'octroi du sursis: décision du Juge-Suppléant III du Tribunal du District de Sion rendue le 13 février 2004.
Type de concordat: par abandon d'actifs.
Délai pour les productions: vingt jours dès la présente publication, auprès du commissaire au sursis, sous peine d'être exclu des délibérations relatives au concordat.
Assemblée des créanciers: vendredi 23 avril 2004 dès 15 h., rue de la Porte Neuve 20, 1er étage, salle de conférence, à Sion.
Les créanciers produiront leur créance, valeur 13 février 2004, capital, intérêts et frais séparés, en mentionnant tout spécialement d'éventuels droits de gage, garanties ou autres privilèges et en déposant tous moyens de preuve, tels que factures, extraits, reconnaissances de dette, etc.
Les pièces seront à disposition des intéressés, auprès du commissaire au sursis, à partir du 2 avril 2004 où elles pourront être consultées.
Les créanciers ayant actionné une procédure de poursuite à l'encontre de la société débitrice sont sommés de produire à nouveau.
S'annonceront dans le même délai, toutes personnes en possession de biens de la débitrice, à quelque titre que ce soit, ainsi que toutes celles ayant des revendications à formuler, avec les justificatifs.
Le commissaire au sursis ne donne aucune garantie pour le paiement de dettes contractées par la débitrice pendant la durée du sursis concordataire, sans son consentement préalable.
Office des poursuites et faillites de Sion
1950 Sion
(02132872)